

**INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

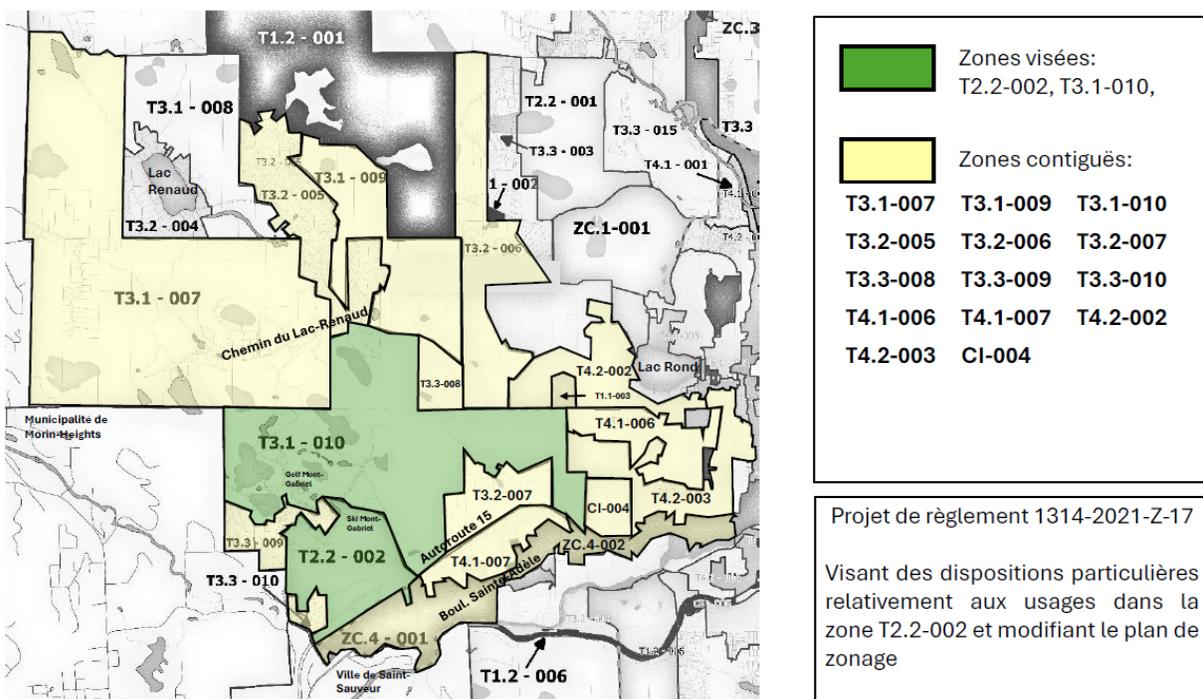
À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 3 septembre 2024, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, le 16 septembre 2024, un second projet de règlement.

Les personnes intéressées ayant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement 1314-2021-Z-17 sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le **30 septembre 2024 à 16h15**.

L'objet de ce règlement vise des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage.

**La zone visée est :** T2.2-002 et T3.1-010

**Les zones contiguës sont :** T3.1-007, T3.1-009, T3.1-010, T3.2-005, T3.2-006, T3.2-007, T3.3-008, T3.3-009, T3.3-010, T4.1-006, T4.1-007, T4.2-002, T4.2-003, CI-004



**DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

Le projet de règlement 1314-2021-Z-17 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées **des zones concernées et contiguës identifiées** afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE :**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service du greffe au plus tard le **30 septembre 2024 à 16h15** soit par la poste ou par courriel [asenecal@vdsa.ca](mailto:asenecal@vdsa.ca)
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

**ABSENCE DE DEMANDE**

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**COPIE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :**

Une copie du second projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe ou sur le site Internet de la ville dans la section « publications – règlement - Projets ».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 18 septembre 2024**

Ariane Bélanger  
Greffière adjointe et archiviste